

Le libéral ne veut pas souvent adopter cette position. Il croit en une économie de marché. Il pense qu'il vaut mieux ne toucher à rien, mais plutôt laisser les choses suivre leur cours normal sans que le gouvernement intervienne. Il ne veut pas prendre les mesures strictes qui s'imposent. Ces mesures seront difficiles à prendre. Les responsables devront en parler avec les provinces. Il faudra concilier bien des divergences. La planification n'est pas facile, et il ne s'agit pas d'une planification que l'on impose de force aux gens de la tête à la base. Ce genre de planification n'est ni acceptable, ni réalisable. Il faut discuter de ces problèmes avec toutes les personnes concernées.

Certaines provinces ne partagent pas les mêmes opinions sur la propriété étrangère, et croient que, plus elles peuvent l'attirer, mieux c'est. Si l'expansion industrielle d'une province est faible, peut-on la blâmer de dire: «Écoutez, nous ne nous préoccupons pas de la propriété. Nous savons qu'elle comporte des répercussions pour l'économie nationale, mais 20 p. 100 de notre population chôme. Quiconque veut s'établir ici et y installer une usine est bienvenu.» Le problème est grave, mais non insoluble, à condition d'être disposé à une certaine planification de l'économie et de consentir à pousser à la roue.

Il y a une autre difficulté, monsieur l'Orateur. Des questionnaires sont souvent distribués pour demander si la propriété étrangère inquiète les gens. Presque invariablement, 80 à 90 p. 100 répondent que la propriété étrangère est trop forte et qu'il faut agir à ce sujet. Cependant, à la question critique «Êtes-vous prêts à un certain prix pour éliminer la propriété étrangère», le pourcentage baisse énormément. Si la question s'accompagne d'un certain antagonisme à l'égard des États-Unis, le pourcentage est excessivement réduit. C'est caractéristique de notre pays. Si nous voulons vraiment prendre des mesures dans ce sens, il incombe au gouvernement national de convaincre les Canadiens que nous pouvons agir en matière de propriété étrangère sans nous mettre à dos les États-Unis, et sans réduire de beaucoup notre niveau de vie ou l'emploi. De fait, tout au contraire, monsieur l'Orateur, en prenant des mesures dans certains domaines de la propriété étrangère, nous pouvons favoriser la prospérité du Canada. Mais j'y reviendrai un peu plus tard.

On nous a lavé le cerveau avec le mythe de la supériorité de la société internationale. L'homme d'affaire américain se l'est fait dire tant et plus par des personnages hauts placés. Nul autre qu'un ancien premier ministre du Canada, soutenu par tous les chefs du monde des affaires, les hauts fonctionnaires et les ministres qui les écoutent, s'est fait leurrer par ce mythe. Grâce à ce lavage de cerveau, le public a fini par croire que nous perdrons une sorte de technologie des affaires supérieure si nous agissons contre la propriété étrangère. Ce n'est pas tout à fait vrai, à mon avis. Les entreprises appartenant à des étrangers nous rendent plus pauvres plutôt que plus riches. J'ai écouté avec un vif plaisir le discours qu'a prononcé le député de Grenville-Carleton (M. Blair) le 29 mai, comme en fait foi le harsard à la page 2654. Voici ce qu'il dit:

• (1610)

Que des entreprises soient ou non d'appartenance canadienne n'a rien à voir avec le fait qu'elles travaillent dans l'intérêt du Canada.

Les autorités qu'il a citées sont les professeurs Safarian et Watkins. Je connais bien le député et je sais qu'il cite ses auteurs avec soin. Et pourtant, sa recherche n'a pas été effectuée avec beaucoup de soin. Les professeurs

[M. Saltzman.]

Safarian et Watkins ont, je pense, tous deux traité des aspects des opérations des sociétés américaines par opposition aux sociétés canadiennes. Je ne pense pas qu'ils aient traité de leur efficacité. D'après les recherches que j'ai fait faire par le personnel de la Bibliothèque du Parlement, on peut nettement établir que les industries manufacturières établies au Canada et appartenant à des étrangers sont loin d'avoir atteint le degré d'efficacité des sociétés qui sont restées canadiennes, qu'elles soient du secteur public ou privé. Les preuves préliminaires—je ne prétends pas qu'elles soient concluantes—tendent à réfuter l'allégation qu'on entend souvent, et selon laquelle la nationalité des propriétaires d'une entreprise n'aurait pas de conséquences, ou les sociétés appartenant à des Américains seraient supérieures aux entreprises canadiennes. Les entreprises de fabrication les plus efficaces au Canada, dans l'ensemble, sont celles qui ont conservé leurs propriétaires canadiens, et les moins efficaces sont celles qui tombent sous l'emprise étrangère et deviennent de simples succursales. Ce n'est pas que l'homme d'affaires canadien soit plus doué pour l'organisation que son confrère américain; c'est plutôt que le système de propriété étrangère au Canada se révèle inefficace et qu'il ne convient pas au marché canadien. Les sociétés américaines tentent de créer chez nous une réplique du marché des États-Unis, alors que ce marché est 11 fois plus important que le nôtre. Si vous donnez à un homme un costume qui est 11 fois trop grand pour lui, vous ne pouvez pas vous attendre qu'il ait bonne apparence ou qu'il puisse marcher facilement en le portant. Beaucoup de secteurs de l'économie canadienne fonctionnent moins bien sous l'emprise étrangère qu'ils ne fonctionneraient peut-être autrement. Je ne parlerai pas des sorties de capitaux. Le député de Duvernay (M. Kierans) en a déjà très bien traité.

Ayant fait ces observations sur la propriété étrangère, je reviens à mon premier sujet. Il faut considérer l'ensemble de la question de la propriété dans une optique nationale planifiée. Je ne suis partisan ni de l'interdiction pure et simple de la propriété étrangère, ni des accords de plus en plus fréquents de fabrication sous licence. Il arrive parfois qu'une société étrangère, au lieu d'établir une succursale au Canada, autorise un industriel canadien à fabriquer son produit chez nous. J'ai examiné quelques-uns de ces accords; certains sont pires pour notre pays que la présence même de ces sociétés étrangères. Ainsi, ces accords interdisent parfois la vente du produit ailleurs que sur le marché canadien, à un prix de beaucoup supérieur à celui demandé aux autres pays. À bien des égards, ces accords restreignent l'activité des fabricants canadiens et leur imposent des conditions qui s'apparentent à l'esclavage. Bien pis, puisque les conditions sont invisibles, les habitants du pays ignorent les conditions qui peuvent résulter de ces accords. Peut-être certains de ces accords sont-ils bons. De fait, je veux donner à entendre que nos difficultés ne nous viennent pas seulement de la présence étrangère au Canada.

Si nous adoptons cette mesure et tentons d'interdire les mainmises, que pourrions-nous répondre à la compagnie qui nous dira: «Si vous ne nous laissez pas prendre le contrôle de cette société, nous allons en mettre une autre sur pied»? Rien n'empêche l'établissement d'une nouvelle société. Qu'advient-il si celle-ci se lance dans un domaine déjà encombré? Qu'arriverait-il si un fabricant de pneus établissait ainsi son commerce? Actuellement, presque tous les fabricants de pneus américains et un fabricant français ont des succursales au Canada. Le